Image not found or type unknown

accident du travail quel recourt

Par **memevi**, le **25/11/2011** à **12:10**

Bonjour Maitre
Suite a un accident du travail de 1999 (obstéotomie tibiale),étant consolidé en 2000 avec un taux de 15% et reprise du travail avec poste adapté (assis),j'ai malheureusement eu des rechutes suite a des travaux debouts et ce tous les ans et l'année dernière le 27/05/2010 nouvelle rechute et opération du genou (prothèse total),a ce jour je n'ai pas repris le travail ayant eu des complications et une 3eme operation le mois dernier,aussi je voudrais savoir que faire car j'ai plus de 60 ans et suis toujours en arret accident du travail.Dois je me retourner contre mon employeur car il me faisait travailler debout et n'a pris de mes nouvelles que 10 mois apres mon operation (27/05/2010).Je suis dans cette societe depuis 26 ans et je n'ai pas envi d'y retourner car il continuera de me faire travailler debout.Dans l'attente d'un conseil ,veuillez recevoir Maitre mes salutation distinguées.
meslier jean yves

Par **P.M.**, le **25/11/2011** à **12:30**

Bonjour,
Je vous conseillerais de voir soit lors d'une visite de préreprise soit lorsque vous ne serez plus en arrêt lors de la visite de reprise, la décision que compte prendre le Médecin du Travail et s'il pourrait vous déclarer inapte à tout poste dans l'entreprise ou en tout cas vous aider...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés